

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/04/28-07-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 28 avril 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 5 mars 2020,

DECIDE :

**OBJET : Tarifs des formations courtes du Stage universitaire de
professionnalisation de formation en FLES (SUPFLES)**

Le Conseil d'administration approuve les tarifs de la formation courte du stage universitaire de professionnalisation de formation en FLES (SUPFLES) tels qu'annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 28 avril 2020

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

